

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# Mélanges Religieux,

ON S'ABONNE chez  
MM. FABRE et LE-  
PROHON, Libraires, et  
au Bureau du Journal, à  
Montréal.

RECUEIL PÉRIODIQUE.

PREMIER PRIX D'ABONNE-  
MENT, quatre piastres  
pour l'année, cinq piastres,  
par la poste, payables d'avance.

VOL. 2.

MONTRÉAL, 17 SEPTEMBRE 1841.

No. 9.

## COMPTE-RENDU DE L'INSTRUCTION CATHOLIQUE.

—o—

INSTRUCTION PRIMAIRE.

(SUITE ET FIN.)

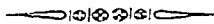
Dans notre précédent article, nous avons tâché de faire connaître les travaux et les services des Sœurs de la Congrégation, et des Ursulines de Québec et des Trois-Rivières, en ce qui concerne l'éducation du sexe : mais ce n'est encore que bien imparfaitement que nous avons pu apprécier toutes ces institutions qui ne vivent que de dévouement et de sacrifices. Il faudrait pénétrer davantage dans l'intérieur de ces maisons, pour connaître l'esprit de charité et de bienveillance qui y préside, pour y juger de la persévérance et de la ponctualité des devoirs qu'on y remplit ; en un mot, pour sentir toute la tendresse de mère qui vit dans ces cœurs de Vierges. Oui, partout chez ces admirables institutrices, vous trouverez un tel désir d'être utiles à la religion, au pays, qu'il n'est aucune privation qu'elles ne soient prêtes à s'imposer, aucune tâche qu'elles ne veuillent entreprendre, aucun bien à faire qu'elles consentent à omettre, dès qu'il y a forces et possibilité. Bien plus, ce même zèle que vous admirez chez celles-là, se trouve encore dans les autres Communautés Religieuses ou de Sœurs, qui travaillent dans des Instituts tout différents. C'est ainsi que les Hospitalières de Québec et les Sœurs Grises de Montréal savent joindre l'enseignement et l'instruction aux autres importants services qu'elles rendent à l'humanité, à l'enfance, à la vieillesse, à la pauvreté, à l'infirmité. Chez elles les orphelins, les orphelines, les enfans confiés à leurs

soins, tous obtiennent l'aumône pour l'âme, autant que pour le corps. Admirable ouvrage de la foi catholique, qui peut seule inspirer et accomplir ces grandes œuvres, qui complètent, pour ainsi dire, la prédication de l'évangile dans un pays, et y fondent des établissemens infiniment précieux pour le soulagement de tous les besoins de la société.

A côté de ces grandes institutions, nous pourrions mentionner ici plusieurs écoles privées qui, pour être le fruit du zèle et des efforts individuels, n'en sont pas moins dignes de louanges, ni moins utiles aux diverses localités. En preuve, il suffirait de citer, pour ce district, les paroisses de St. Jacques de l'Achigan, de Terrebonne, de St. Vincent, de Vaudreuil, de St. Polycarpe, &c. &c. où des personnes, animées du désir d'instruire la jeunesse, y sacrifient tous leurs loisirs, y emploient leur argent, et se consomment quelquefois elles-mêmes à cette belle œuvre, lorsqu'elles pourraient vivre à l'aise et même dans l'opulence sans cela. La religion applaudira toujours à de semblables efforts ; elle honore et bénit ceux qui les font et couronne toujours du succès ceux qui les propagent, comme ceux qui les enfantent.

Si à la suite de cette revue générale, nous faisons un relevé statistique des écoles et du nombre d'enfans qui les fréquentent, nous sommes sûr encore que nous trouverions un résumé digne de l'attention du public.

Mais nous devons terminer ici ce petit travail que nous imposait le compte-rendu de l'éducation catholique dans le Bas-Canada. Seulement nous observerons, en finissant, que les conclusions que l'on en pourrait tirer, coïncideraient mal, ou plutôt contrasteraient fort avec l'esprit d'exclusion et de défiance qui a présidé à la rédaction du nouveau Bill pour les écoles communes, en contemplation depuis l'ouverture du présent Parlement. C'est ce que le lecteur réfléchi et impartial sera désormais plus en état de comprendre et de sentir. Nous lui en laissons bien volontiers la tâche et toute la facilité.



## BILL

### POUR L'ENCOURAGEMENT DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES.

A la suite d'un premier projet de loi sur l'éducation, émis et laissé, repris et corrigé, il paraît finalement que la Province sera gratifiée d'un Bill pour l'encouragement des écoles élémentaires. Le Comité spécial chargé de cette mesure, a fait son rapport et l'on s'attendait généralement que son travail qui a dû être discuté en Chambre lundi le 13, serait adopté. La substance de la loi, du moins telle qu'elle nous est connue d'après une copie qu'un ami a bien voulu nous adresser de Kingston, se résume comme suit :

Ce Bill, comme le premier, rappelle tous les actes antérieurs tant

du Bas que du Haut Canada. Il crée un fonds pour l'éducation dans lequel il inclut encore les *Biens des Jésuites*. Le peuple paiera sa part de l'éducation, par taxes que prélèvera sur lui, dans chaque municipalité le Conseil de District, à un montant égal à celui qu'il recevra sur les deniers de la Province.

Les argens venant tant du fonds commun que des taxes locales seront répartis par le Conseil de District, en proportion du nombre d'enfans de chaque localité, entre les divers arrondissemens d'écoles qu'il aura formés dans chacune des paroisses (ou Townships,) de sa juridiction. Toute dénomination religieuse en minorité dans une paroisse (ou Township) aura droit de réclamer sa part spéciale des argens, aussi en proportion du nombre de ses enfans.

Le choix des emplacements, ainsi que la construction des maisons d'écoles pour les arrondissemens fixés par le Conseil de District dans chaque paroisse (ou Township,) le choix des instituteurs, le cours d'études, les livres à y employer, la régie des écoles seront à la disposition des commissaires d'écoles, élus par la paroisse (ou Township,) au nombre de cinq, si la paroisse (ou Township) n'envoie qu'un seul membre au Conseil de District, et au nombre de sept, si elle en envoie deux. Les écoles de la minorité religieuse seront entre les mains de syndics nommés par elle, et remplissant pour elle les mêmes fonctions que les commissaires, à l'égard de la majorité.

Il sera nommé par le gouverneur, un surintendant de l'éducation, lequel distribuera l'argent de la Province, (au montant de 50 mille louis,) entre les différens Districts municipaux, en proportion du nombre d'enfans de chaque District, dressera les formules des divers rapports et procédures, et les adressera aux personnes employées à la régie des écoles, ainsi que les suggestions qu'il croira pouvoir tendre à établir l'uniformité dans la conduite des écoles : de plus il soumettra annuellement au gouverneur un rapport sur l'état actuel des écoles élémentaires, qu'il accompagnera des plans et observations qu'il jugera utiles à l'avancement de l'éducation, et qui seront ensuite mis devant la Législature.

Dans les Cités et Villes incorporées, c'est la Corporation qui sera revêtue de tous les droits et pouvoirs conférés ailleurs aux Conseils de District, ainsi que de quelques uns de ceux conférés aux Commissaires d'Écoles.

Il sera loisible au Gouverneur d'y nommer, de temps à autre, un Bureau d'Examineurs, composé d'au moins six personnes et de pas plus de quatorze, dont moitié catholiques et moitié protestantes. Les membres catholiques rempliront les fonctions du Bureau pour les Ecoles Catholiques, et les membres Protestans pour les Ecoles Protestantes. Ce Bureau devra examiner les Instituteurs que la Corporation aura recommandés, les rejeter, s'il ne les trouve pas convena-

bles ; régler le cours d'études et les livres à y employer, établir des règles générales pour la régie des Ecoles et les transmettre par écrit aux Instituteurs respectifs, et faire la visite des Ecoles.

Les Cités et Villes incorporées auront droit à une part des argens sur le fonds des Ecoles Élémentaires, aux mêmes conditions que celles qui sont imposées aux Conseils de District.

Tel est le Bill qui va probablement obtenir ces jours-ci la sanction royale. Faut-il s'en réjouir ou s'en affliger ?— Considéré comme mesure générale d'éducation, nul doute que tous doivent y applaudir et en savoir bon gré à la Législature-unie ; depuis longtemps le peuple sollicitait cet encouragement pour les écoles primaires ; mais considéré dans ses détails, nous osons répondre que ce Bill ne renferme pas tous les avantages que nous devions attendre ; il n'en fournit vraiment qu'une partie. Et cela sans doute parce qu'ici-bas il n'y a guère de bien sans mélange de mal. En ce cas, nous nous y résignons, et nous acceptons *provisoirement le tout* pour ne point perdre *la partie qui est bonne*. Vaut mieux quelque chose que rien ; et nous ne sommes pas de ces gens qui font la guerre à outrance ou qui méconnaissent la difficulté des tems.

Voilà pourquoi nous regardons comme un devoir de rendre justice à la bonne volonté et aux efforts de plusieurs membres de la Chambre d'Assemblée, qui par leur assiduité et leurs représentations ont certainement obtenu quelques adoucissements aux clauses vexatoires qui menaçaient leurs compatriotes et le catholicisme. Il est heureux aussi que le Pouvoir Exécutif ait été disposé à faire quelque droit aux réclamations du clergé exprimées par l'organe énergique de ses chefs ; surtout en ce qui concernait la formation de bureaux distincts pour les catholiques et les protestans. Mais, cela avoué, il ne nous reste guère lieu à la louange ; car, vraiment on n'a pas accordé pleine justice aux intéressés ; on n'a pas restitué à l'Eglise catholique les biens qu'elle réclamait et dont la reconnaissait propriétaire, ou au moins administratrice, la voix des laïcs aussi bien que celle des évêques, témoins les écrits publiés dans les journaux, témoin la forte affirmation du *Canadien*, etc.

Il était pourtant si naturel de profiter de la circonstance pour doter quelques-unes de nos nouvelles institutions, qui ne font tant de bien que parce qu'elles sont catholiques, et qui décupleraient encore leurs importants services, si elles n'en étaient pas empêchées par la gêne pécuniaire. Mais enfin on ne l'a pas voulu. On croit souvent que le bien n'est pas possible, parce que l'on n'a pas le courage de le tenter. Quant à nous, autant qu'il nous est donné de représenter ici l'opinion du clergé, nous réclamons contre le fait ; et nous voulons qu'on regarde ceci comme un protêt permanent qui sollicite humblement, mais instamment, tous les droits de l'Eglise catholique

en Canada, Nous avons fait connaître, dans le temps, les justes représentations du corps épiscopal sur ce point ; ces pièces demeurent là comme autant de protestations solennelles contre toute violation ou détention des biens ecclésiastiques par des mains étrangères à notre foi ou à notre mission. Voilà ce que nous avons à dire, avant tout.

Maintenant, que l'on se soit scrupuleusement étudié à exclure toute mention du clergé dans l'administration des écoles, c'est ce dont il convient plus au peuple qu'à nous de se plaindre. Seulement, si nous pensions que c'eût été par hostilité de principe que l'on eût omis le nom du prêtre, du pasteur dans une loi de cette nature, nous gémirions sur l'athéisme qui lui aurait servi de base, et nous plaindriions infiniment les hommes qui en auraient été les instrumens. Mais une semblable conviction est loin de notre pensée : au contraire, nous aimons à dire que, dans cette émission volontaire, chacun a probablement cru d'autant plus favoriser sa croyance religieuse, qu'il nullifiait davantage celle qui lui était opposée. A la bonne heure ; mais certes, avouons le, c'est une bien triste position pour la vérité, que celle qui l'oblige à subir toutes les humiliations de l'erreux ; c'est un silence bien ingrat envers un corps religieux à qui l'on doit à peu près tout ce qu'il y a d'éducation dans le pays, et sans le concours du quel on peut pressentir, aujourd'hui mieux qu'autrefois, qu'on ne fera jamais rien de durable. Apparemment que les Chambres, elles, en séquestrant ainsi le troupeau de ses pasteurs, voulaient connaître jusqu'à quel point ceux-ci lui sont nécessaires ou utiles. En ce cas, espérons que le bon sens national et religieux des Canadiens les éclairera là-dessus mieux que la lettre morte de la loi. Si nous nous exprimons de la sorte, ce n'est pas dans la vue de notre faiblesse ou de notre besoin. Non, le clergé a sa force, lui, dans la vérité et dans la justice de sa cause. Ce n'est pas non plus dans aucune frayeur de l'avenir ; nullement, le clergé a ses promesses identifiées avec celles de l'indéfectibilité de l'Eglise. Mais le peuple, lui, n'a point les siennes en dehors de sa foi ; il n'a pas même ailleurs de nationalité possible. Voilà ce que nous voudrions qu'il comprît autant que nous !

En concluant, nous disons ; le nouveau Bill peut devenir avantageux à la Province ; il est équitable en plusieurs points. Mais, en ce qui concerne la formation du fonds commun, il continue, pour une partie, dans une voie mauvaise ; il approprie ce qui ne lui appartient pas. Puis, il feint de méconnaître, dans ceux qui ont mission pour l'enseignement, un droit acquis à la surveillance ; il confère même, pour les villes, au Gouverneur, personnage constitutionnellement protestant, la nomination des Examineurs dans les bureaux exclusivement formés pour les catholiques ; ravissant ainsi au chef local de l'Eglise la juridiction doctrinale sur son troupeau. Ceci nous afflige et blesse nos consciences.

A ceux qui trouveraient ce langage trop rigide, nous dirons : la conscience catholique ne peut transiger avec aucune iniquité ; pas même avec la plus légère ; et tels qui blâment ces principes et les regardent comme surannés ou intolérans, quand nous les invoquons en faveur de l'Eglise, raisonneraient peut-être fort différemment, s'il s'agissait des droits ou des prétentions de l'Etat ou de l'individu.

Au reste, nous en sommes sûr, malgré cette réprobation, le clergé n'en fera pas moins son devoir. Il ne fait pas d'opposition systématique ; il remplira paisiblement sa noble tâche, envers autrui comme envers lui-même. Ce sera là toute sa défense.

P. S.—Les dernières nouvelles de Kingston nous apprennent que ce Bill a passé sans amendement conséquent à la séance de lundi. Sur une observation de MM. Viger et Neilson, M. Day s'est engagé à introduire une clause spéciale en faveur des Frères des Ecoles Chrétiennes. Ceci du moins serait bien flatteur pour les catholiques.



L'*Aurore des Canadas*, du 14 courant, nous fait ainsi connaître les démarches qui ont été faites par les protestants des différentes dénominations contre le premier projet du Bill pour les écoles.

« Au sujet du bill d'éducation de M. Day il a été adressé au parlement pas moins de huit pétitions de la part des protestans de la province-unie ; c'est à dire, 1<sup>o</sup> de la part de l'évêque anglican de Montréal, du clergé et de 787 membres de l'église anglicane résidant à Québec, 2<sup>o</sup> de la part du clergé et de 712 membres de la même église, résidant dans la paroisse de Montréal, 3<sup>o</sup> du Révd. J. Torrance et des membres de la même église établie à Mascouche, Wesleyville, Kilkenny, Paisley et Terrebonne. 4<sup>o</sup> du Seigneur et des habitans protestans de la Rivière de Loup (Québec) et des lieux circonvoisins, 5<sup>o</sup> des ministres et des membres de l'église d'Angleterre résidant à la Rivière du Loup et les lieux circonvoisins, 6<sup>o</sup> du pasteur et des membres de la même église dans la seigneurie de St. Gilles. 7<sup>o</sup> du missionnaire catholique et d'un grand nombre des membres de la même église, demeurant à New-Ireland, Halifax et Inverness, 8<sup>o</sup> enfin de l'évêque protestant de Toronto pour lui-même et pour le clergé de son diocèse. Nous dirons à la louange de ces derniers pétitionnaires que leur demande est très-raisonnable, puisqu'ils ne veulent rien autre chose sinon que l'éducation des enfans de leur église soit sous le contrôle de leurs pasteurs et qu'on leur accorde une part des octrois et des cotisations proportionnée au nombre d'enfans de leur communion. Ce ne sont pas des faveurs qu'ils demandent, des privilèges pour leur église établie par la loi ; ils demandent simplement qu'on soit juste à leur égard. Il est malheureux qu'on n'en puisse dire autant des autres pétitionnaires et surtout des 787 membres de l'église anglicane de Québec, qui veulent que la Bible, d'après la traduction reçue, c'est-à-dire, la Bible protestante, soit reçue, comme livre de classe dans les écoles, non seulement dans les écoles où sont instruits les enfans des protestans, mais encore dans celles que fréquentent les catholiques ! Nous ne savons ce que diraient ces protestans, si les catholiques envoyaient des pétitions au parlement pour faire intro-

duire le catéchisme du Diocèse de Québec, par exemple, comme livre de classe dans toutes les écoles de la province, protestantes comme catholiques, ou plutôt nous savons bien ce qu'ils diraient. Ils ne trouveraient pas de mots assez forts pour signaler cette intolérance des "papistes," ils crieraient à l'inquisition et ils croiraient déjà sentir le fagot.

"Il est consolant de penser qu'un nombre de protestans au moins réproouvent l'intolérance ou le dégoûtant égoïsme de leurs coréligionnaires. Plusieurs membres protestans en chambre ont parlé dans un sens opposé à celui des pétitionnaires, qui, nous l'espérons, échoueront dans leurs coupables projets. Parmi eux nous avons distingué dans le Conseil Législatif M. Blaquière qui a signalé cette entreprise comme "oppressive." Les protestans, dit-il, qui réclament pour eux l'exercice de la liberté religieuse, n'ont pas le droit d'exercer une tyrannie sur les scrupules religieux des autres."

---

## CORRESPONDANCE.

---

### L'ÉCRITURE OU LA BIBLE SEULE,

NE PEUT ÊTRE LA RÈGLE DE LA FOI.

(Suite et fin.)

MR. L'ÉDITEUR,

Sans l'autorité de l'Église, qui n'est autre chose que la tradition, il est impossible de démontrer l'inspiration des écritures. Comment, demande le savant Lingard dans ses observations sur la vue comparative, etc. de l'évêque Marsh, les écritures peuvent-elles prouver leur propre inspiration ? Toute leur autorité doctrinale dépend de leur inspiration. Vous devez montrer qu'elles sont inspirées, afin d'être en droit de déduire de leur témoignage aucun point de doctrine. Si en voulant démontrer l'inspiration d'un livre, vous commencez par la supposer, vous tombez dans une pétition de principe ; vous partez de ce qui est précisément en question. Si vous ne supposez pas son inspiration, alors son témoignage n'a pas plus de valeur que celui d'un écrivain profane ou ecclésiastique. . . . Peut-être direz-vous que d'après une suite de témoignages historiques, il paraît que les écrivains étaient les apôtres du Christ, qu'ils ont écrit sous l'inspiration du Saint-Esprit ; qu'ils n'ont pas pu enseigner une fausse doctrine, et que par conséquent leurs ouvrages sont inspirés. Mais d'où avez-vous recueilli tous ces faits ? Si c'est de la tradition, il est donc faux que l'Écriture puisse seule prouver sa propre inspiration ; si c'est de l'écriture, alors, avant d'exiger que le lecteur se soumette à son témoignage, il faut lui prouver qu'elle est inspirée. De là je conclus qu'il est impossible de déterminer par l'Écriture seule le canon ou l'inspiration des Écritures. Cette connaissance ne peut nous venir que de la tradition."

Cet argument invincible démontre évidemment que sans l'autorité de l'Église la foi est impossible. Qu'est-ce en effet que la foi ? C'est la croyance à Dieu parlant, intimant ses volontés et en ordonnant l'accomplissement. Si donc on ne peut être certain que Dieu a parlé ni par lui-même, ni par un délégué, ni par écrit, on ne peut croire en lui. "Comment, dit Saint Paul (Rom. c. 10. v. 14.) les hommes croiront-ils en celui qu'ils n'ont point entendu ? Quomodo credent ei quem non audierunt ?" Donc, conclut-il, v. 17-



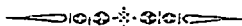
a foi vient de l'ouïe. Ergo fides ex auditu. Ainsi tant qu'on n'entend point a parole de Dieu, ni de sa bouche, ni de celle de ses envoyés, ni par écrit, et qu'on ne peut être certain qu'il a parlé d'une de ces trois manières, il est impossible de croire en lui. Or dès là que vous faites dépendre la foi de la raison individuelle, et non de l'enseignement traditionnel de l'Eglise, il ne vous reste aucun moyen de prouver l'inspiration des Ecritures, ni d'en faire une interprétation infaillible. Car alors vous ne recevez pas la foi; c'est vous qui vous la donnez telle qu'il vous plaît, d'après votre examen des Ecritures. La foi doit dominer la raison et la règle; et point du tout, selon vous; c'est la raison qui domine la foi et la règle. Or vous dit le sage et savant Bacon: "Nous ne devons pas soumettre à notre raison les mystères de la foi." Bayle ne pense pas autrement: "Si la raison était d'accord avec elle-même, dit-il, on devrait être plus fâché qu'elle s'accordât malaisément avec quelques uns de nos articles de religion; mais c'est une coureuse qui ne sait où s'arrêter et qui, comme une autre Pénélope, détruit elle-même son propre ouvrage. Elle est plus propre à démolir qu'à bâtir; elle connaît mieux ce que les choses ne sont pas que ce qu'elles sont."

Que dirai-je enfin? La doctrine fondamentale qui enseigne que la foi vient de l'écriture, interprétée par chacun, aidé du Saint-Esprit, qui vient en lui pour lui donner l'intelligence de l'écriture, rend la foi et le salut impossibles. Car sans la foi (Heb. c. 11. v. 6.) on ne peut plaire à Dieu. Or celui qui lit l'écriture, a-t-il la foi? Non, puisqu'il la lit pour avoir la foi. Mais s'il n'a pas la foi, comment peut-il avoir en lui le Saint-Esprit, qui ne peut habiter dans un cœur assujéti au péché, tel qu'est le cœur de celui qui n'a pas la foi! (Sag. c. 1. v. 4.) Si donc pour avoir la foi, il ne peut comprendre l'écriture, que par le moyen du Saint-Esprit résidant en lui, comme il ne peut avoir cet esprit saint, parcequ'il est sans foi ou dans le péché, il lui est impossible d'avoir jamais la foi, s'il n'a pas d'autre moyen. C'est mettre l'effet avant la cause, à peu près comme celui qui dirait que pour avoir une maison, il faut d'abord la faire, et ensuite avoir des ouvriers pour la construire. D'ailleurs la foi qui sauve, doit être ferme et exclure toute incertitude. (Colos. c. 1. v. 4. c. 2. v. 7.) Or n'est-il pas écrit (Eccl. c. 9. v. 1.) que l'homme ne sait s'il est digne de haine ou d'amour! Les protestans rejettent l'Ecclésiastique; soit; mais ils admettent l'Apocalypse où c. 3. v. 17 est enseignée la même vérité. L'ange de Laodicée disait, par ce qu'il le croyait: "Je suis riche." Que lui répond-on? "Vous ne savez pas malheureux, et misérable, et pauvre, et aveugle." Puis donc qu'on ne peut sur la terre savoir indubitablement si l'on est dans l'amour ou la haine de Dieu, l'on ne peut jamais être certain d'avoir en soi le Saint-Esprit; par conséquent de bien comprendre l'écriture et d'avoir la foi.

Il n'en est pas ainsi du catholique; sa foi est ferme et sans aucune incertitude. Que les écritures périssent; sa foi reste encore inébranlable. Pourquoi? Parceque l'Eglise avec laquelle est J. C. tous les jours jusqu'à la fin des siècles lui enseigne la vérité. La lampe de la tradition transmise de siècle en siècle depuis les apôtres et à laquelle les saintes écritures ont elles-mêmes emprunté leur lumière, brule toujours entre ses mains, et elle répand sur sa morale sa lumière douce et salutaire; et tandisque les sectes diverses

naissent et disparaissent autour d'elle, elle est toujours paisible et immuable, la source unique de la vérité et la demeure de la foi. Ainsi tout esprit attentif à la grande et terrible leçon que doit lui donner la ruine du christianisme par-tout où ses mystères ont été livrés à l'examen de la raison, ne doit plus hésiter à conclure qu'il faut, comme disait l'immortel Fénelon, être catholique ou déiste, et qu'il n'y a pas d'alternative, c-à-d. conclure que la bible seule n'est, ni ne peut être l'unique règle de foi, et que, livrée à l'interprétation particulière, elle est une source de toutes sortes d'erreurs et de maux.

F. B. p. c.



A l'appui de la thèse que vient de développer si bien le Correspondant F. B., p. c., nous citerons le trait suivant, tiré d'un des ouvrages de l'Abbé Baudrand, *l'ame affermie dans la Foi*.

“ Les Hérétiques, dit l'auteur, en appellent sans cesse à l'écriture ; et ils ne font pas attention qu'ils n'ont aucun moyen de s'assurer qu'ils ont véritablement l'écriture sainte, et qu'ils sont en défaut dans le point même sur lequel ils prétendent le plus s'appuyer ; en voici la preuve dans un trait d'histoire.

“ Dans une voiture publique se trouvèrent un noble Prussien Protestant, et un prêtre catholique et docteur ; l'un et l'autre avaient beaucoup d'esprit, de politesse et de lumières. La connaissance fut bientôt faite ; on s'entretint de diverses choses ; on tomba enfin sur des matières de religion ; mais la conversation ne put pas être suivie ; on arriva à l'auberge : après le souper chacun se retira. Peu de tems après, le Prussien vint dans la chambre du docteur : Monsieur, lui dit-il, j'ai été charmé de notre entretien ; mais je voudrais entrer en conférence plus suivie avec vous sur divers objets de la religion. Très-volontiers répondit le docteur ; je me ferai un honneur de converser avec vous ; mais permettez-moi de vous dire que, selon les apparences, dans le cours de la conversation nous ne serons pas d'accord sur bien des points ; vous serez d'un avis, et moi de l'autre ; il faudrait quelqu'un pour nous concilier. Qui prendrons-nous ? Vous avez raison, dit le Prussien ; ce troisième est tout trouvé ; ce sera l'écriture sainte ; j'en ai un exemplaire que je porte toujours avec moi ; je vais le prendre. Il revient, on met le volume sur la table ; lui d'un côté, le docteur de l'autre, l'écriture sainte au milieu.

“ Le docteur la prend, parcourt rapidement quelques feuillets, ensuite s'adressant au Prussien : monsieur, lui dit-il, vous avez mis là un livre ; mais qui vous a dit que c'est l'écriture sainte ? Et ne l'avez-vous pas vu, dit le Prussien ? Je l'ai vu ; mais je vous demande encore, qui est-ce qui vous a dit que c'est l'écriture sainte ? mais tout monde la reconnaît pour telle ; et ne la reconnaissez-vous pas pour telle vous-même, dit le Prussien un peu surpris ? Oh ! monsieur, repart le docteur, le cas est bien différent entre vous et moi ; quand j'assure que c'est là l'écriture sainte, je l'assure d'après une autorité infaillible qui me la garantit, je la tiens de sa main, et sur son autorité, que je reconnais pour infaillible, je suis assuré de mon fait ; mais vous, monsieur, sur quoi vous appuyez-vous, et comment pouvez-vous vous assurer positivement que c'est là

l'écriture sainte ? que ce livre n'a point été altéré ? et si vous n'êtes point assuré, comment pouvez-vous le prendre pour arbitre dans nos différens sentimens ? Il y a plus encore, et quand même nous serions d'accord sur la lettre du texte, si nous sommes en différend sur le sens, qui est-ce qui nous l'expliquera de manière à nous en assurer infailliblement ? monsieur, dit alors le Prussien, après avoir réfléchi quelque tems, vous me faites là un argument qu'on ne m'avait jamais fait ; il mérite attention, et je vous promets que je la ferai très-sérieuse. Je comprends que ce point décidé, déciderait bientôt tous les autres, et que sans cela nous discuterions en vain ; tenons-nous-en là, je ferai mes réflexions : mais avant que de me retirer, je vous demande une grâce, c'est de me dire où vous faites votre résidence habituelle : on ne sait pas où les événemens peuvent nous conduire ; mais je vous promets que, si je passais jamais dans l'endroit où vous demeurez, mon plus grand empressement serait d'avoir l'honneur de vous voir. Adieu, monsieur. On se retira pour prendre du repos.

Après un certain nombre d'années le Prussien repassa par l'endroit où était le docteur ; il n'eut rien de plus pressé que d'aller le trouver. Entrant subitement dans sa chambre, et après les premiers complimens : monsieur, lui dit-il, vous souvenez-vous du Prussien avec qui vous fîtes autrefois voyage ? Sans doute, je m'en souviens, et quel plaisir n'ai-je pas de le revoir ? Oh bien, sachez, monsieur, dit le Prussien, que vous parliez alors à un protestant, et que vous parlez à présent à un catholique décidé, avec connaissance de cause. A ces mots, le docteur se jette à son cou, l'embrasse tendrement, le félicite de son bonheur ; ils se tinrent long-tems embrassés, arrosés l'un et l'autre de larmes de joie. Le Prussien raconta au long comment, à la suite de la conférence, il avait sérieusement examiné, réfléchi, consulté ; et qu'après bien des réflexions, il avait enfin eu le bonheur de reconnaître la vérité, de faire abjuration de ses erreurs, et d'entrer dans le sein de l'Eglise catholique. Ce jour, ajouta-t-il, a été le plus heureux de ma vie ; jusqu'alors j'avais été dans des doutes et des inquiétudes continuelles, n'ayant aucun point fixe pour me décider ; mais depuis lors j'ai vécu dans la plus grande tranquillité et la plus grande paix, assuré de mon état et contre tous mes doutes sur l'autorité infaillible de l'Eglise, dont je reconnais toujours plus la nécessité absolue, et dont je goûte toujours plus les précieux avantages.

Il se séparèrent enfin à regret, comprenant bien que, selon les apparences, ils ne se reverraient plus en ce monde. Au reste, ajoute l'auteur, je tiens l'histoire du docteur même à qui elle est arrivée, et c'est d'après lui que je la raconte."

### FAITS DIVERS.

—La nouvelle d'une conversion est toujours quelque chose d'agréable à un cœur catholique. En voici une dont nous trouvons les détails dans une lettre du P. Sollor à un Père de la Compagnie de Jésus, datée de la Nouvelle Orléans le 23 mai 1840.

“ Un médecin protestant était, depuis bien des années, vivement sollicité

par la grâce de se réunir à la véritable Eglise, mais toujours de nouveaux prétextes lui faisaient ajourner son abjuration. Sa femme, catholique fervente, qui a eu le bonheur d'élever tous ses enfants dans ses principes religieux et de leur communiquer les vertueux sentiments qui l'animent, travaillait depuis longtemps à fixer les irrésolutions d'une âme dont le salut lui était si précieux. Toute la famille ne cessait de demander au ciel que celui qui en était le chef fût uni aux autres membres par les liens d'une même foi, comme il l'était par ceux du sang. Quelques détails édifiants vous feront connaître à quel point cette conversion était désirée. Il a y trois ans, un des fils de ce médecin, âgé de 17 ans, tomba dangereusement malade. Au milieu de ses souffrances et à l'approche d'une mort qui paroissait certaine, ce bon jeune homme n'était occupé que du salut de son père. "Qu'il est douloureux pour moi, lui disait-il, de penser que je vais bientôt me séparer de vous, et que nous ne serons jamais réunis dans l'éternité ! je vous en conjure, embrassez la religion catholique !" Le père ému promit à son fils mourant ce qu'il sollicitait comme une dernière consolation. Mais ce furent encore de nouveaux délais, bien que par une faveur inespérée Dieu lui eût conservé son fils. On redoubla de prières pour faire une sainte violence au ciel. Telle était l'inquiétude que le sort éternel de ce médecin inspirait à sa famille, qu'une nuit, pendant qu'il dormait, le plus jeune de ses enfants essaya de lui attacher au cou une médaille de la sainte Vierge. "Que veux-tu, mon fils ? lui dit le père en se réveillant.—Je crains, répondit le pieux enfant, que vous mouriez dans l'état où vous êtes, et que je veux vous mettre sous la protection de Marie.

"Enfin l'heure de la grâce arriva. L'aînée des filles fut atteinte d'une maladie grave, dont les symptômes devenaient chaque jour plus alarmants. Quatre médecins réunis ne purent ni assigner le siège du mal, ni s'entendre sur les remèdes à prescrire. Le père, accablé de chagrin, alla verser des larmes auprès de sa fille mourante. Lui ayant touché les genoux pour faire quelque friction : "Oh ! qu'ils sont durs ! s'écria-t-il.—Mon père, lui dit le jeune malade, c'est à prier si souvent pour votre conversion qu'ils se sont durcis. Ma fille, dans trois jours je communierai avec toi," reprit le père, et cette fois il tint parole. Deux jours après, il vint me voir et m'apprit que, depuis longtemps convaincu de la vérité de la religion catholique, il était enfin décidé à en pratiquer les devoirs, et que je le trouverais docile à tous mes conseils. Je profitai sur-le-champ de ces heureuses dispositions. Le lendemain, j'allai avec une permission toute spéciale de Mgr. l'Evêque, dire la messe dans la chambre de la malade, je baptisai sous condition le père, qui avait appartenu à la secte presbytérienne, et lui donnai la sainte communion ainsi qu'à sa femme et à leur fille. Il me serait impossible de vous peindre la joie de la famille à ce moment si longtemps attendu. Pour comble de bonheur, la jeune fille qui, la veille, était très mal, entra dès ce jour-là contre l'attente des médecins, dans une parfaite convalescence."

—Il est parfois des assertions si absurdes, qu'elles portent leur réfutation avec elles-mêmes. Tel est l'avancé d'un Correspondant du *Commercial Advertiser*, que l'on trouve reproduit sur le *Morning Courier* d'hier, lequel affirme, entr'autres choses, que la figure du

*Pape actuel annonce peu de cette sainteté que l'on regarde comme devant faire partie des insignes de sa dignité, tout aussi bien que sa tiare : mais surtout, que son nez est si rouge et développé avec tant de rotundité, qu'il est impossible de ne pas le regarder comme disciple d'Épicure, plutôt qu'imitateur de la foi et des œuvres de St. Pierre.*

Vraiment il faut que le *Morning Courier* soit doué d'une forte dose d'impudence ou d'irréflexion, pour venir, au milieu d'une population presque toute catholique, et distinguée par sa foi et sa piété, exprimer des doutes aussi injurieux et aussi gratuits, sur les vertus et les grandes qualités qui brillent si éminemment dans le chef actuel de la catholicité.

Il savait bien pourtant que son assertion était fautive ; il avait pu déjà s'en convaincre par la lecture des excellentes lettres du Très-Rev. Dr. England, publiées il y a quatre à cinq ans, où il réfutait péremptoirement plusieurs calomnies de ce genre : il avait pu voir aussi quelques détails intéressans sur la vie privée du St. Père, publiés sur certains journaux français de la même époque : mais quand on veut calomnier, l'on est souvent peu délicat sur l'emploi des moyens. Au reste, s'il veut d'autres témoignages, quoique nous craignons d'avoir déjà donné trop d'importance à une attaque aussi peu sensée, en voici un que nous tenons nous-même d'une personne très-digne de foi.

“ Le Saint Père suit la règle austère des Camaldules dans tout ce qui peut se concilier avec le poste qu'il occupe.

“ Il ne mange qu'une fois le jour ; il couche sur le même matelas sur lequel il couchait quand il était religieux ; son sommeil n'est que de quelques heures ; le peu de tems que lui laissent les affaires, et le peu de récréation qu'il prend il le passe à orner au vatican un musée qui porte son nom, et à l'augmentation du quel il contribue de son revenu privé qui n'est que fort modique. Deplus, je connais de science certains, qu'il vit très-frugalement et que la dépense pour la table du chef de l'Eglise et du Souverain temporel d'une bonne partie de l'Italie ne dépasse pas quatre schelings de notre monnoie, par jour.”

Voilà ce que nous répétait un Monsieur qui, ayant demeuré plusieurs années à Rome, eut occasion de voir fréquemment le Saint-Père et de connaître toute la régularité de ses habitudes.

PRUSSE.—Nous copions du *Christian Observer*, comme un bel échantillon de l'unité et de la tolérance protestantes, le récit suivant des efforts de sa Majesté le dernier Roi de Prusse, pour réunir les églises réformée et Luthérienne de son royaume. On sait que ces églises avaient formé deux sectes distinctes depuis l'établissement de la prétendue réforme.

“ Dès 1798 le Roi appointa des ministres pour murir un plan d'union. Des difficultés subséquentes retardèrent la poursuite des mesures nécessaires pour effectuer son projet favori jusqu'en 1815 ; alors il nomma une autre

commission composée des théologiens les plus distingués de son royaume, qui, après cinq années de préparation, présentèrent une nouvelle liturgie, dans laquelle l'église nationale est appelée, l'*Eglise Evangélique de Prusse*. La loi requiert uniformité dans l'usage de cette liturgie, excepté qu'elle permet à l'église réformée de dire dans l'office réglé pour la cène : *Ceci représente le corps et le sang de Jésus-Christ* ; et aux Luthériens : *Ceci est le corps et le sang de Jésus-Christ*.

“ Cette liturgie fut introduite en 1821. Pendant treize ans, des mesures persuasives furent employées pour l'introduire dans tout le royaume, mais ensuite une grande majorité l'ayant adoptée, on en vint pour le reste à des mesures coercitives. On mit en œuvre les amendes et les emprisonnemens ; mais ces moyens soulevèrent une si forte opposition, que le gouvernement fut obligé de les discontinuer. On revint encore aux artifices persuasifs et au patronage royal, quoique d'après la loi, la liturgie soit obligatoire pour tous les protestans des domaines de la Prusse. Pour atteindre son but, on dit que le Roi confère des honneurs extraordinaires à ceux des ministres qui réussissent à engager leur peuple à adopter la liturgie.”

CHINE.— Dans notre dernier Numéro nous avons donné l'extrait d'une lettre de M. Papin, missionnaire en Chine. Voici un autre extrait de la même lettre, que nous mettons sous les yeux de nos lecteurs :

“ Les chrétiens de la Chine sont tous persuadés que saint Thomas, l'apôtre des Indes, a pénétré jusque dans leur pays : je crois même que Bérault-Bercastel en fait mention dans son histoire ecclésiastique. Il y a en Chine une société secrète appelée *My-My-Kiao* ; les adeptes de cette société sont en général de grands jeûneurs, et s'abstiennent rigoureusement de toute nourriture animale durant leur vie entière ; ils ont des mystères occultes qui ne sont connus que d'eux seuls ; leurs assemblées religieuses ont lieu pendant les ténèbres de la nuit, et il n'y a que les initiés qui puissent y assister. Un individu de cette secte, qui se convertit, il y a quelques années, à notre sainte religion, me remit un livre manuscrit où étaient écrites différentes prières superstitieuses, que l'on récite dans les réunions solennelles, qui ont lieu plusieurs fois l'année. Ces prières sont adressées au grand patriarche de la secte, qu'ils nomment *Tu-mo*. En parcourant ce livre, je fus surpris de voir qu'ils font venir ce *Tu-mo* de l'Occident, et le font pénétrer en Chine pour y prêcher une nouvelle religion ; ils le font même comparaître devant l'empereur, dont on ne dit pas le nom. L'empereur interroge cet homme et lui demande quelle est sa patrie : Je viens, répond le prophète, d'une ville d'Occi-

dont située à 10,500 lieues d'ici. L'empereur, surpris, lui demande combien il a mis de temps pour faire le voyage.—Dans un clin-d'œil, répond le prophète, je me suis vu transporté ici.—Vous êtes donc un dieu, repartit l'empereur?—Non, dit le prophète, mais je suis moitié dieu et moitié homme.—Que venez vous faire ici?—Je viens montrer aux hommes le chemin de la vie.—Qui pourvoit à votre subsistance?—Je mendie le jour et je prêche la nuit.—Que prêchez-vous?—J'apprends aux hommes les moyens de gagner le ciel, etc. Le reste du récit n'est qu'un tissu de fables. Cette secte est très-ancienne dans le pays, et il serait difficile d'en fixer l'origine.

“ Ces sectaires ne seraient-ils point les descendans des anciens chrétiens qui ont existé en Chine ; car il paraît certain que la religion chrétienne y fut introduite vers le septième siècle, où elle fut prêchée par des moines nestoriens ? Peu à peu les vérités de la foi prêchées à ce peuple furent oubliées, et les notions qu'ils avaient reçues du christianisme furent altérées de manière qu'il en reste à peine une ombre ; c'est peut-être de cette source que dérivent leurs abstinences et leurs jeûnes continuels, car on dit que ces sectaires peuvent passer plusieurs jours sans prendre aucune nourriture. Ce *Tu-mo*, qu'ils reconnaissent pour leur patriarche, ne serait-il pas l'apôtre saint Thomas ; car la ressemblance des deux noms, et les circonstances de ce patriarche venant de l'Occident, sa manière de vivre d'aumônes et l'objet de ses prédications, ne donneraient-ils pas quelque fondement à cette opinion ? ”

CANADA.—M<sup>gr</sup>. de Nancy, à son retour d'Halifax et de l'île du Prince Édouard, observait que, dans ces endroits, il a trouvé un bien plus grand nombre de personnes parlant le français, qu'il ne s'y attendait. Le prélat pense, d'après des renseignemens qu'il a lieu de croire exacts, qu'il y a au moins, de 40 à 50 mille catholiques français d'origine. Il a trouvé partout une foi vive et une grande simplicité de mœurs : mais là, comme dans d'autres lieux, on manque d'ouvriers évangéliques.

—Une lettre particulière nous informe que les retraites de Ste. Marie de la Beauce et de St. George se sont faites avec une grande solennité, et ont produit des fruits abondans. Plus de 8 mille personnes y ont reçu la sainte communion. Parmi les brillantes cérémonies qui y ont édifié le peuple, on a remarqué surtout, à Ste. Marie de la Beauce, la consécration à la Ste. Vierge, qui se fit le jour de l'Assomption. On avait préparé pour cette circonstance, une procession splendide, dans les rangs de laquelle on voyait défiler plus de 200 jeunes personnes du sexe habillées en blanc, en tête desquelles marchait le pensionnat des Sœurs de la Congrégation : toutes ces demoiselles

portaient à la main les unes de riches étendards, les autres d'élégantes bannières ; et étaient suivies de six autres jeunes personnes portant une belle statue de la Ste. Vierge sur un léger brancard, orné avec élégance.

Mr. Labbé qui seconde Mgr. de Nancy de toute l'énergie de son zèle, a eu occasion de prêcher dans presque toutes les paroisses de la Beauport, à St. Joseph, à St. François, à St. Isidore, à St. Anselme, à St. Gervais, et à Ste. Claire. Partout il y a eu foule immense ; et, dans toutes ces paroisses, la société de tempérance a été ou établie ou considérablement augmentée.

—MERCREDI, 6 OCTOBRE PROCHAIN, est définitivement l'époque fixée pour l'inauguration du MONUMENT RELIGIEUX ET NATIONAL que Mgr. l'évêque de Nancy doit bénir sur la montagne de Rouville. Sa Grandeur l'a annoncé hier à la ville Québec et au clergé de ce diocèse réuni dans la cathédrale pour la clôture de la retraite ecclésiastique. Nous pensons que MM. les curés du district de Montréal intéresseraient leurs paroissiens en indiquant le quantième de cette religieuse cérémonie.

—Les exercices de la retraite pastorale du diocèse de Québec ont été suivis par 107 prêtres et par les dignes évêques de Québec et de Sydnium. C'est Mgr. de Nancy qui y a prêché tous les jours.

—C'est le sept courant qu'à eu lieu l'érection de la colonne de tempérance dans la paroisse de Beauport. Nous extrayons du *Canadien* la description suivante de cette cérémonie.

“Le matin, vingt-deux cavaliers s'étaient rendus au Séminaire de Québec pour accompagner monseigneur de Nancy jusqu'à l'église du lieu où il devait dire la messe. Aussitôt après la basse messe, à laquelle plusieurs centaines de personnes se sont nourries du pain de la vie, et pendant laquelle des chœurs de jeunes filles ont constamment chanté des cantiques propres à la circonstance, la procession, commandée par un beau drapeau de satin blanc, donné par Mme. Gogy et porté par deux jeunes filles vêtues de blanc, a défilé dans l'ordre suivant : sept chœurs de femmes, séparées par des bannières couvertes d'inscriptions et d'autres ornements, suivaient le drapeau chef ; venaient en suite vingt-deux sections d'hommes, commandées par autant de cavaliers portant les drapeaux de la société et recevant eux-mêmes les ordres des capitaines de la paroisse ; puis un nombreux clergé précédait la grande croix qui devait être placée sur la colonne, et qui était portée par les sections se succédant à tour de rôle. C'est à Monsieur Labbé, nous dit-on, qu'appartient la magnifique distribution de cette fête et l'ordre extraordinaire qui a régné, malgré une multitude aussi innombrable à conduire. . . . .”



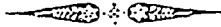
“Nous n'avons encore rien dit du monument érigé à la gloire de la tempérance dont Monseigneur de Nancy a si bien développé les avantages dans le corps de son discours. Cette colonne est de l'ordre corinthien ; le fût en est cannelé, le chapiteau doré, ainsi que les ornements de la frise et de l'entablement, les quatre tables renfoncées du piédestal sont ornées d'inscriptions en creux, dont les lettres sont dorées ; le piédestal est placé sur plusieurs degrés qui donnent au monument plus de majesté en présentant un beau coup d'œil. En somme, cette colonne est belle et fait honneur à Mr. Léprohon qui l'a construite.”

—L'*Aurore des Canadas* rend ainsi compte d'un Bazar venant en aide à la construction des tours de l'Eglise paroissiale de Montréal :

“ Nous sommes flatté d'apprendre que le Bazar qui a été tenu, mardi (7 courant) pour compléter ce magnifique ouvrage, n'a pas produit moins de £75. Le zèle des Dames de notre ville, qui n'est jamais en défaut, lorsqu'il s'agit de seconder une entreprise ayant pour objet la religion, la bienfaisance ou l'utilité publique, avait tellement encombré le Bazar, en cette occasion, des produits de leur industrie, qu'on a été loin de pouvoir vendre, mardi, tout ce qu'il renfermait ; c'est pourquoi on a résolu de faire une loterie du reste des effets qui sont encore en grand nombre. Le prix des billets est d'un écu. S'adresser à Mme. Laframboise, chez laquelle on peut aussi voir les effets. La loterie aura lieu lorsque tous les billets auront été pris et avis en sera donné.”

—Nous apprenons par une lettre particulière que les habitans de la paroisse de St. George (Henryville), réunis en assemblée, dimanche dernier, se sont unanimement prononcés contre le premier projet de loi sur les écoles communes porté devant la Chambre par M. le Solliciteur Day. On peut juger par là de l'opposition que les Canadiens auraient faite à la mise en opération d'un Bill d'éducation contraire à leurs intérêts religieux.

—On dit que le prince de JOINVILLE, un des fils du roi des Français, commandant la frégate la *Belle-Poule*, sur laquelle il a transporté en France les cendres de Napoléon, est attendu prochainement à Québec.



⤵ PERDU sur le chemin entre l'Évêché et Longueuil, le 1er. vol. du DICTIONNAIRE BIOGRAPHIQUE de Feller. Celui qui l'aurait trouvé est prié de le remettre à l'Évêché de St. Jacques ou au Séminaire.